

Equipements et cadre de vie
Bâtiments

Décision n° 2023-138

Objet : Contrat de location de batterie pour le véhicule électrique Kangoo EW 653 YD

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le contrat de location de batterie pour le véhicule Kangoo EW 653 YD,

DECIDE d'approuver l'offre relative à la location de batterie pour le véhicule Kangoo EW 653 YD pour une durée de un (1) an à compter du 9 mai 2023.

DECIDE de signer avec la société « DIAC », 14 avenue du Pavé-Neuf, 93168 NOISY-LE-GRAND cedex.

PRECISE que la dépense s'élève à cinquante-huit euros hors taxes (58,00 € HT) par mois, sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 9 mai 2023




Philippe LAURENT